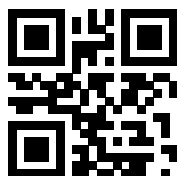


Ecrit par Echo du Mardi le 2 février 2022

APPARTEMENT à APT



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 25 avril 2026

Département : Vaucluse



Ecrit par Echo du Mardi le 2 février 2022

Cette annonce paraîtra le 2 février 2022 sous réserves d'incidents

Adjugé à 61 000,00 €

Type de bien : Appartement

Mise à prix : 30 000 €

Localisation : APT

Surface : 1 a et 95 ca

Nombre de chambre : 2

Date d'adjudication : 17/03/2022 à 14h

Avocat poursuivant : [Me Véronique MARCEL](#)

**243 bd Albin Durand
84200 CARPENTRAS**



**04.84.51.00.00
carpentras@pyxis-avocats.fr
www.pyxis-avocats.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES AU PLUS OFFRANT

Sur la commune de APT (84400)- 122 Avenue Philippe de Girard

Dans un immeuble élevé sur 3 niveaux, un appartement au 1er étage et la moitié de la remise coté levant du sous-sol, et les 25/100èmes des parties communes générales pour une contenance de 1a 95ca et un jardin pour une contenance de 75 ca

Figurant au cadastre : Section AS n° 23 -lot 2- et AS n°25

Mise à prix : 30 000 € (trente mille euros)

Ecrit par Echo du Mardi le 2 février 2022



VISITE : LE 01 mars 2022 DE 11H A 12H SUR PLACE, effectuée par la SCP BONNAUD VALENTINI, huissiers de justice à AVIGNON

L'ADJUDICATION aura lieu le JEUDI 17 MARS 2022 à 14H au Palais de Justice d'Avignon (84000), 2 Bd Limbert, à l'audience des saisies immobilières du Juge de l'exécution.

DESCRIPTION : Un appartement situé au 1er étage comprenant un séjour de 25.2m², une cuisine de 12.7m² avec deux chambres de 14.2 m² et 10.8 m² avec wc et salle de bain de 5.5m², rangement et cave et jardin.

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat inscrit au Barreau d'AVIGNON, muni d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire irrévocable de 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

Occupation : le bien est occupé par les propriétaires.

Conditions de la vente : le cahier des conditions de vente a été déposé au Greffe où tout prétendant peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de l'avocat poursuivant.

Les frais engagés pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A :

- Maître Véronique MARCEL, Membre de la [SELARL PYXIS AVOCATS](#), Avocat poursuivant la vente, 27 Bd Denis Soulier à Avignon Tél : 04.84.51.00.00 qui, le cas échéant, peut être chargé d'enchérir.
- Au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON où le cahier des conditions de vente a été déposé.
- Auprès d'un avocat inscrit au barreau de Avignon.



Ecrit par Echo du Mardi le 2 février 2022

Fait et rédigé à Avignon,

Le 31.01.2022

[Véronique MARCEL](#)

3952928

Publié le 02/02/2022